

357/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absente : Cyrielle MOY

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2025

Objet : Motion de soutien aux pharmacies d'officine dans le cadre du mouvement de grève 2025

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu les récentes mobilisations nationales des pharmaciens d'officine lancées à l'initiative de l'USPO (Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine) ;

Vu la situation économique préoccupante des pharmacies d'officine, fragilisées par l'inflation, la baisse programmée des remises sur les médicaments génériques et la multiplication des ruptures d'approvisionnement, ainsi que la désertification médicale dans certains territoires ;

Vu le risque croissant de désertification pharmaceutique, notamment en zones rurales et semi-rurales, avec des conséquences lourdes pour l'accès aux soins ;

Considérant que les pharmacies d'officine constituent un service de santé publique de proximité indispensable, en lien direct avec la population pour l'accès aux soins, le conseil, la prévention et l'accompagnement thérapeutique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Exprime son soutien plein et entier aux pharmaciens d'officine, notamment ceux exerçant dans les territoires ruraux, et en particulier à la Pharmacie de Guerlesquin ;
- Demande à l'État de renoncer à toutes mesures fragilisant le réseau officinal, notamment la réduction des marges sur les médicaments génériques ;
- Appelle à une concertation nationale avec les représentants de la profession pour trouver des solutions équilibrées garantissant la pérennité des officines ;
- Souhaite que les collectivités locales soient associées aux réflexions sur l'avenir du maillage territorial de santé ;

- Transmet la présente motion au Ministère de la santé, à l'Agence Régionale de Santé Bretagne, à l'Ordre des Pharmaciens, à l'USPO (Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine) et à la Pharmacie de Guerlesquin.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Laurence LE ROY-TASSEL